

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7.	CORRESPONDANCE	5
8.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-091128 ET CGV-100125	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11.	BUDGET 2010-2011 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	6
12.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-100120, CEX-100201, CEX-100326 ET CEX-100422	7
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CEX)	7
	13.1 CEX-100120	7
	13.2 CEX-100201	7
	13.3.2 Vice-doyenne de la Faculté des sciences	7
	13.3 CEX-100326	7
	13.3.1 Régimes de retraite	7
	13.3.2 Égalité Santé en français	7
	13.3.3 Vice-doyen de la Faculté de droit	8
	13.3.4 Calendrier des réunions	8
	13.4 CEX-100422	8
	13.4.1 Doyen de la Faculté d'ingénierie	8
	13.4.2 Doyen de la Faculté des sciences	8
	13.4.3 Directeur du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick	8
14.	RAPPORT DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-100203, SAC-100305 ET SAC-100407	9
15.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-100201 ET CCJ-100416	9
16.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)	9
	16.1 CCJ-100201	9
	16.1.1 Création de la Maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée	9
	16.2 CCJ-100416	9
	16.2.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel)	9
17.	PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES ...	10
18.	POLITIQUE DES ACHATS, BIENS ET SERVICES	11
19.	NOMINATION DE CADRE	12
	19.1 Vice-rectrice au Campus de Shippagan	12
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	12
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	12
22.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	12

23.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	12
23.1	Nomination d'un gestionnaire	12
24.	AFFAIRES NOUVELLES	13
25.	PROCHAINE RÉUNION	13
26.	CLÔTURE	13
	DOCUMENTS	14
	Document A : Ordre du jour adopté	A(1-2)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-16)
	Document C : Budget 2010-2011 de l'Université de Moncton	C(1-42)
	Document D : Création de la Maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée	D(1-139)
	Document E : Procès-verbal CCJ-100416	E(1-3)
	Document F : Doctorat en psychologie (profil professionnel)	F(1-5)
	Document G : Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études	G(1-77)
	Document H : Rapport du Comité de placement	H(1)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

8 h 30 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 207^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

- ▶ **Roger Boudreau**, décédé le 8 décembre 2009. Il était un technicien à la retraite de l'École de psychologie, Campus de Moncton.
- ▶ **Paul Viel**, décédé le 20 décembre 2009. Il était le frère de Marie-Paule Martin.
- ▶ **Paul J. LeBlanc**, décédé le 10 janvier 2010. Il était un employé de l'Université de Moncton, Campus de Moncton
- ▶ **Grégoire Pogonat**, décédé le 28 janvier 2010. Il était un professeur à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Alain Bourget**, décédé le 8 février 2010. Il était un chargé de cours au Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie à l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Emery Vienneau**, décédé le 21 février 2010. Il était le beau-père de Jocelyne Roy Vienneau.
- ▶ **Normand Vautour**, décédé le 22 avril 2010. Il était un professeur à la retraite à l'Université de Moncton, Campus de Moncton.

3. ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Katherine Gravel, étudiante au Campus de Shippagan, et à Ghislain LeBlanc, étudiant au Campus de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Modifications :

- ▶ Le point 12 se lira comme suit : Réception des procès-verbaux CEX-100120, CEX-100201, CEX-100326 **et CEX-100422**.
- ▶ Ajout des points suivants :
 - 13.4 CEX-100422
 - 13.4.1 Nominations de cadre

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**R : 01-CGV-100424**

Annie C. Daneault, appuyée par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Lettre de Conrad Ferguson en date du 15 février 2010 adressée à Lynne Castonguay, secrétaire générale, dans laquelle il annonce sa démission comme membre du Conseil des gouverneurs.

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-091128 et CGV-100125**R : 02-CGV-100424**

Mario Thériault, appuyé par Christian Campagna, propose :

« Que les procès-verbaux CGV-091128 et CGV-100125 soient adoptés tels que présentés. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-16

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : budget de l'Université (2010-2011); régimes de pensions; examen de la carte des programmes; dossiers de la santé : restructuration des soins de santé, centre de formation médicale, entente d'affiliation avec la Régie A; évaluation des programmes; appui à la réussite universitaire; projets spéciaux : groupes sous-représentés; mobilité interinstitutionnelle; recrutement étudiant : journées portes ouvertes à Shippagan, concours de placements boursiers, projet Destination et portes ouvertes à Moncton, immersion, international, marketing; programme de bourses en traduction; projets d'infrastructure, soutien aux étudiantes et aux étudiants haïtiens; cérémonies de fin d'année.

Au sujet du budget, le recteur et vice-chancelier précise que malgré l'annonce du gouvernement provincial d'augmenter les subventions à la base de 3 % pour l'année financière 2009-2010, celui-ci n'a pas identifié un processus de financement triennal pour les universités comme le souhaite le Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, au sujet des régimes de pension, la direction est toujours en pourparlers avec le gouvernement provincial pour trouver une façon d'alléger le paiement du déficit de continuité. Le gouvernement a reconnu qu'il y avait une iniquité entre les obligations de l'Université de Moncton et celles de la University of New Brunswick lorsque les plans de pension se retrouvent en situation de déficit de continuité. Les obligations financières de l'Université de Moncton sont nettement plus exigeantes.

Enfin, le recteur et vice-chancelier rappelle que le Sénat académique a entamé un exercice important sur la viabilité des programmes offerts à l'Université de Moncton. Le mandat du

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Comité *ad hoc* du Sénat académique s'inscrit davantage dans une démarche visant à maintenir, voire améliorer la qualité des programmes de formation. Les membres du Comité examinent l'ensemble des programmes de formation et des interactions entre eux. Ils se penchent sur les pratiques entourant la prise de décisions relativement à la création, la modification, au maintien et à la prestation des programmes, tout en tenant compte de facteurs tels la mission de l'Université, son insertion dans la société acadienne et francophone, ainsi que les activités de recherche, de développement et de création. Il faut préciser que l'exercice en cours n'est pas une remise en question de la mission de l'Université de Moncton en tant que telle. Le recteur et vice-chancelier rappelle que les prochaines séances auront lieu les 29 et 30 avril au Campus de Moncton.

R : 03-CGV-100424

Louis Léger, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. BUDGET 2010-2011 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document C, p. 1-42

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, explique que le Comité a étudié le budget 2010-2011 en tenant compte du principe directeur et des paramètres du budget adoptés par le Conseil des gouverneurs (CGV-091128). Elle explique que, en raison de la situation exceptionnelle du déficit de continuité de ses régimes de pension causé par la fluctuation des marchés, le budget 2010-2011 pourrait afficher un déficit ne dépassant pas le solde reporté (2,7 M\$ au 30 avril 2009) du fonds de fonctionnement. Elle explique aussi que le principe directeur est basé sur deux hypothèses, soit que la subvention provinciale ne sera pas inférieure à la subvention reçue en 2009-2010, soit qu'aucune restriction ne sera imposée sur l'augmentation des droits de scolarité.

Elle rappelle que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé, dans son budget 2010-2011, une augmentation de 3 % du financement accordé aux universités. De plus, le gouvernement a annoncé une troisième année de financement aux universités pour assurer un gel des droits de scolarité. Elle indique aussi que le budget 2010-2011 prévoit une diminution de 80 au nombre d'étudiantes et d'étudiants à temps complet au Campus de Moncton. Aucun changement n'est prévu aux campus d'Edmundston et de Shippagan.

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le principe directeur, les faits saillants, le sommaire et les tableaux du document.

Les membres du Conseil des gouverneurs manifestent leur accord pour ce budget. Toutefois, ils discutent de l'impact du déclin démographique, de la situation en Nouvelle-Écosse qui fait l'objet d'une commission en ce moment et d'un exercice de planification stratégique à long terme. Le recteur et vice-chancelier explique que le déclin démographique dans la tranche d'âge de 18 à 24 a commencé en 2005. Depuis, l'Université de Moncton tire son épingle du jeu en maintenant le cap de 5000 étudiantes et étudiants à temps complet par année. Les stratégies de recrutement auprès des clientèles traditionnelles et internationales donnent les résultats attendus. Le recteur et vice-chancelier ajoute que l'on ne doit pas sous-estimer la complexité du dossier et de son impact sur la formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Il rappelle que l'Université de Moncton doit demeurer vigilante et elle doit continuer d'encourager les gouvernements à faire des choix stratégiques en tenant compte des paramètres de la gouvernance académique et de la gouvernance administrative.

11. BUDGET 2010-2011 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

R : 04-SAC-100424

Lise Bastarache, appuyée par Gaston Poitras, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2010-2011 de l'Université de Moncton tel que présenté. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-100120, CEX-100201, CEX-100326 ET CEX-100422

R : 05-CGV-100424

Liette Dumas-Sluyter, appuyée par Roseline Paulin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-100120, CEX-100201, CEX-100326 et CEX-100422. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

13.1 CEX-100120

Aucun.

13.2 CEX-100201

13.2.1 Vice-doyenne de la Faculté des sciences

R : 06-CGV-100424

Yvon Fontaine, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

*« Que **Louise Girard** soit nommée vice-doyenne de la Faculté des sciences pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

13.3 CEX-100326

13.3.1 Régimes de retraite

Cette question a été traitée dans le Rapport du recteur et vice-chancelier.

13.3.2 Égalité Santé en français

Le recteur et vice-chancelier explique que l'Université de Moncton a rendu publique à la mi-février sa position dans le dossier de la réorganisation des services de santé au Nouveau-Brunswick, position qui avait été adoptée par le Conseil des gouverneurs le 3 février dernier. Les recommandations de l'Université ont été accueillies favorablement et ont obtenu une bonne couverture médiatique. On retrouve plusieurs éléments de la position de l'Université dans le rapport de monsieur Gino LeBlanc, consultant nommé par le gouvernement provincial, et dans les mesures annoncées par la suite par le gouvernement, notamment :

- ▶ une reconnaissance du statut francophone de la Régie régionale de la santé A;
- ▶ la désignation de l'hôpital Dr-Georges-L.-Dumont comme Centre hospitalier universitaire de langue française;

14. RAPPORT DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-100203, SAC-100305 ET SAC-100407

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les condensés des réunions du 3 février, du 5 mars et du 7 avril du Sénat académique. Il attire l'attention des membres au fait que le Sénat académique a adopté à l'unanimité la création du programme de Maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée. De plus, il indique que le Sénat académique a adopté à la majorité une résolution à l'effet que l'École de psychologie présente aux instances appropriées les modifications majeures aux programmes de Maîtrise ès arts (psychologie) et de Ph. D. en vue de les transformer en programmes de formation en recherche étant entendu que ces programmes seront financés à même les ressources accordées à l'École de psychologie. Il rappelle que le Sénat académique avait adopté la création du programme de Doctorat en psychologie (D. Psy.) en octobre 2009.

15. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-100201 et CCJ-100416

R : 11-SAC-100424

Louis Léger, appuyé par Ghislain LeBlanc, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité conjoint de la planification CCJ-100201 et CCJ-100416. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

16. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)

16.1 CCJ-100201

16.1.1 Création de la Maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée

Voir le Document D, p. 1-139

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le document portant sur la création d'un nouveau programme de deuxième cycle, soit le programme de Maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée. Il présente la description du programme, les résultats prévus pour les étudiantes et les étudiants, les besoins du programme, le rapprochement entre les deux groupes linguistiques de la province et les répercussions sur les ressources.

R : 12-CGV-100424

Georges Arsenault, appuyé par Louis Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Maîtrise ès arts en littérature canadienne comparée. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

16.2 CCJ-100416

Voir le Document E, p. 1-3

16.2.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel)

Voir le Document F, p. 1-5

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le dossier du doctorat en psychologie. Il explique que l'École de psychologie a réitéré son souhait d'implanter le programme de doctorat en psychologie (D. Psy.) et de transformer les programmes actuels de maîtrise et de Ph. D. afin qu'ils aient un profil axé sur la recherche. Il rappelle que, en raison des nouvelles exigences du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick, à compter de septembre 2011, le grade de Doctorat en psychologie sera nécessaire pour pratiquer la profession au Nouveau-Brunswick.

16.2.1 **Doctorat en psychologie (profil professionnel)** (suite)

Le nouveau programme de Doctorat en psychologie est d'une durée de quatre ans et compte 120 crédits. Un contingentement de six étudiantes et étudiants s'avère nécessaire en raison des nouvelles méthodes d'enseignement et des stages.

Le Conseil des gouverneurs examine la position du Comité conjoint de la planification et celle du Sénat académique. Il note que le nouveau programme n'exige pas de nouvelles ressources et que les programmes transformés le seront à même les ressources financières accordées à l'École de psychologie.

R : 13-CGV-100424

Yvon Fontaine, appuyé par Katherine Gravel, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Doctorat en psychologie (D. Psy.) à compter du mois de septembre 2010, et,

que l'École de psychologie présente aux instances appropriées les modifications majeures aux programmes de Maîtrise ès arts (psychologie) et de Ph. D. en vue de les transformer en programmes de formation en recherche étant entendu que ces programmes seront financés à même les ressources accordées à l'École de psychologie. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 45 à 11 h 8.

17. **PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES**

Voir le Document G, p. 1-77

Invitée et invité : Linda Schofield et Denis Boucher

Recrutement étudiant

La directrice générale des relations universitaires, madame Linda Schofield, et le responsable du recrutement, monsieur Denis Boucher, présentent le document intitulé *Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études 2010-2013*. À l'aide de diapositives électroniques, madame Schofield présente les stratégies de recrutement dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble des marchés cibles. Elle explique qu'un des défis les plus importants de l'Université de Moncton est l'érosion continue qui ronge la base du recrutement principal, soit les élèves des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick. À noter qu'au cours des prochains dix ans, la population des jeunes âgés entre 15 et 19 ans diminuera de 24 % dans les provinces de l'Atlantique et de 18 % au Québec.

Elle attire l'attention du Conseil des gouverneurs au tableau 2.4, tableau qui présente les objectifs de recrutement selon les marchés visés pour les cinq prochaines années pour l'ensemble de l'Université de Moncton. Considérant qu'il s'agit de projections réalistes, elle explique que l'on prévoit une diminution des effectifs étudiants dans les marchés traditionnels au Nouveau-Brunswick. D'autre part, on prévoit une augmentation dans les effectifs étudiants à l'international. Malgré ces variations, le taux de pénétration est demeuré sensiblement le même, soit un pourcentage d'environ 30 % dans le marché traditionnel et 10 % dans le marché international. À noter que le taux de pénétration de 30 % figure parmi les meilleurs au Canada et que ce taux est réaliste pour l'Université de Moncton selon monsieur Boucher.

Lors de la discussion, monsieur Denis Boucher explique que des ateliers avec les conseillers d'orientation du Québec ont permis de rappeler que l'Université de Moncton était une université entièrement francophone et que le diplôme est reconnu au Québec. Une campagne publicitaire sera lancée au Québec pour réaffirmer ces points.

17. **PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES** (suite)

Globalement, les membres du Conseil des gouverneurs sont d'avis que les stratégies de recrutement sont bien ciblées et donnent les résultats attendus. Plusieurs membres félicitent les équipes de recrutement dans les trois campus.

Appui à la réussite des études

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le Programme d'appui à la réussite des études a été conçu en 2006 et lancé en 2007. Après trois années d'existence, le programme est devenu un projet prioritaire et une histoire à succès à l'Université de Moncton. Parmi les faits saillants de l'année 2009, on note que la cohorte de 2008-2009 obtient un taux de rétention des étudiantes et des étudiants de 88,8 %, soit le taux le plus élevé depuis douze ans. De plus, pour les étudiantes et les étudiants en première année, on note un taux de rétention de 82,7 %, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à l'année 2007-2008. Et pour les étudiantes et les étudiants en deuxième année, on obtient un taux record de 90,5 %, soit une croissance de 0,3 % par rapport à l'année 2007-2008. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche passe en revue les huit objectifs triennaux 2010-2013 qui sont tous axés sur les étudiantes et les étudiants.

Un gouverneur demande si les stratégies tiennent compte de l'offre de bourses d'études aux étudiantes et aux étudiants. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que ce dossier est à l'étude présentement, mais que, techniquement, elles ne sont pas incluses dans le Programme d'appui à la réussite des études.

Éducation permanente

Plusieurs activités sont prévues à l'Éducation permanente aux cours des trois prochaines années pour recruter des étudiantes et des étudiants à temps partiel. D'entrée de jeu, notons que les inscriptions pour l'année 2009-2010 ont augmenté de 1,27 %. On compte 4935 inscriptions à temps partiel pour l'ensemble des trois campus, soit 62 inscriptions de plus qu'en 2008-2009.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les stratégies de recrutement et les stratégies d'appui à la réussite des études pour la population étudiante à temps partiel.

Globalement, les gouverneures et les gouverneurs sont très satisfaits des travaux menés et des résultats obtenus. Au nom des membres du Conseil des gouverneurs, le président félicite toutes les équipes de recrutement et de réussite dans les trois campus.

R : 14-CGV-100424

Léandre Cormier, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

18. **POLITIQUE D'ACHAT, BIENS ET SERVICES**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les modifications qui ont été apportées à la Politique des achats, biens et services, notamment à l'article 13 de la Politique. Il indique aussi avoir reçu une lettre de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) qui soulève certains points intéressants. La présidente de l'ABPPUM indique que les points soulevés dans la lettre devraient être pris en considération avant l'adoption de la Politique.

18. POLITIQUE D'ACHAT, BIENS ET SERVICES (suite)**R : 15-CGV-100424**

Michèle L. Caron, appuyée par Daniel Héту, propose :

« Que la décision relative à la Politique d'achat, biens et services soit reportée. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

19. NOMINATION DE CADRE**19.1 Vice-rectrice au Campus de Shippagan****R : 16-CGV-100424**

Yvon Fontaine, appuyé par Katherine Gravel, propose :

*« Que **Jocelyne Roy Vienneau** soit nommée vice-rectrice au Campus de Shippagan pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

20. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le Comité de gouvernance s'est réuni à deux reprises, soit le 12 janvier et le 12 avril 2010. Le Comité a discuté de la Politique de sélection des cadres, soit du nouvel article portant sur le vice-recteur ou la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales et du renouvellement des mandats au Conseil des gouverneurs. Elle rappelle qu'une note a été envoyée aux membres du Conseil des gouverneurs les invitant à suggérer des noms de personnes susceptibles de siéger au sein du Conseil des gouverneurs.

21. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

Le Comité de finance s'est réuni à deux reprises, soit le 15 février et le 26 mars 2010. Il a été question, entre autres, du suivi des régimes de pension, de l'état des projets d'infrastructure et du budget 2010-2011 de l'Université de Moncton.

22. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification s'est réuni le 17 février dernier. Il a fait l'étude de la Politique d'achat, biens et services, des régimes de fonds de pension, des stratégies de choix du vérificateur externe ainsi que des mandats de vérification. Le recteur et vice-chancelier rappelle que monsieur Conrad Ferguson, président du Comité, a remis sa démission en février dernier.

23. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Voir le Document H, p. 1

23.1 Nomination d'un gestionnaire

En l'absence du président du Comité de placement, le recteur et vice-chancelier indique que le Comité s'est réuni le 12 février dernier. Il présente le rapport du Comité de placement. Le Comité a eu l'occasion de rencontrer tous les gestionnaires de portefeuilles et, de plus, il a rencontré les gestionnaires potentiels pour la gestion du fonds de fonds de couverture afin de remplacer SGAM AI.

Le Comité de placement est d'avis que le gestionnaire Fauchier Partners offre un service de grande qualité. Ce gestionnaire est recommandé par la firme Mercer.

23. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT (suite)**R : 17-CGV-100424**

Yvon Fontaine, appuyé par Léandre Cormier, propose :

« Que l'Université de Moncton retienne les services du gestionnaire Fauchier Partners afin d'administrer le portefeuille du fonds de fonds de couverture à condition que les documents soient en français et que les rapports soient disponibles dans les délais prescrits. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

24. AFFAIRES NOUVELLES**Remerciements**

Le président remercie l'étudiant Christian Campagna qui en est à sa dernière réunion de même que Conrad Ferguson qui a terminé en mars dernier.

25. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu à Shippagan le 12 juin 2010.

26. CLÔTURE

La réunion se termine à 12 h 45.

Contresigné le _____

Jeannot Castonguay, président_____
Lynne Castonguay, secrétaire générale